

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 avril 2021 à 18 heures 00 minutes  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Présents :

M. ALMES Marcel, M. ARCAS Jean, Mme BENEZECH Nicole, M. BRANVILLE Jean-Claude, Mme CAUMETTE - JULIEN Elyane, M. FOSTER William, Mme GENOD-HUBERT Fabienne, M. GUIRAUD Pierre-Marie, M. PLANES Jacques, M. RIQUIN Pascal, M. SANDOVAL-NADAL Romain, M. HUMBERT Jean-Marc

## Procuration(s) :

M. ARCAS Jean-Benoît donne pouvoir à M. SANDOVAL-NADAL Romain, M. CARRETERO Alban donne pouvoir à M. HUMBERT Jean-Marc

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

M. ARCAS Jean-Benoît, M. CARRETERO Alban

Secrétaire de séance : Mme GENOD-HUBERT Fabienne

Président de séance : M. ARCAS Jean

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2021.  
Approuvé à l'unanimité**

## **1 - Approbation du compte administratif budget principal 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte administratif du budget principal 2020 dégage les résultats de clôture identiques, et conforme aux écritures du compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale (Trésorière de Saint Pons de Thomières).

### Investissement :

Dépenses	Prévu :	1 082 283.93
	Réalisé :	265 674.33
	Reste à réalisé :	0.00

Recettes	Prévu :	1 082 283.93
	Réalisé :	176 250.83
	Reste à réalisé :	0.00

### Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 509 652.37
	Réalisé :	516 748.94
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	1 509 652.37
	Réalisé :	1 517 159.47
	reste à réaliser :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 89 423.50
Fonctionnement :	1 000 410.53
Résultat global :	910 987.03

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.  
Monsieur Maire quitte la séance.  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Ouï l'expose de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré  
Le Conseil municipal à l'unanimité

- Dit que les résultats de clôture du Compte Administratif 2020 du Budget principal sont conformes et identiques au compte de gestion 2020 présenté par Mme la Trésorière Municipale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'ont pas pris part au vote : M. ARCAS Jean, M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **2 - Approbation du compte de gestion budget principal 2020**

le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint - Pons de Thomières) à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis en même temps que le compte administratif.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Ouï l'expose de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Pierre-Marie

### **3 - Affectation du résultat budget principal 2020**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 08 avril 2021

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>164 785.16</b>
- un excédent reporté de :	<b>835 625.37</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>1 000 410.53</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>89 423.50</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0.00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>89 423.50</b>

**Où l'expose de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré  
le Conseil municipal**

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent</b>	<b>1 000 410.53</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>150 000.00</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>493 740.09</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit</b>	<b>89 423.50</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Pierre-Marie

#### **4 - Approbation du compte administratif budget annexe d'assainissement 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte administratif du budget Assainissement 2020 dégage les résultats de clôture identiques, et conforme aux écritures du compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale (Trésorière se Saint-Pons de Thomières).

##### **Investissement :**

Dépenses	Prévu :	242 091.20
	Réalisé :	64 505.84
	Reste à réalisé :	0

Recettes	Prévu :	242 091.20
	Réalisé :	65 592.32
	Reste à réalisé :	0

##### **Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	305 549.82
	Réalisé :	96 272.69
	Reste à réalisé :	0.00

Recettes	Prévu :	305 549.82
	Réalisé :	97 466.29
	Reste à réalisé :	0.00

##### **Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	<b>136 284.43</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>- 198 813.62</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>- 62 529.19</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Ouï l'expose de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal a l'unanimité

- Dit que les résultats de clôture du Compte administratif 2020 du Budget assainissement sont conformes et identiques au Compte de gestion 2020 présenté par Mme la Trésorière Municipale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. ARCAS Jean, M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **5 - Approbation du compte de gestion budget annexe assainissement 2020**

Le Maire expose au membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint-Pons de Thomières) à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme à ses écritures.

le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Ouï l'expose de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **6 - Affectation du résultat budget annexe assainissement 2020**

L'Assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 08 avril 2021

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 193.60
- Un déficit reporté de :	200 007.22
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	198 813.62
- Un excédent d'investissement de :	136 284.43
- Un déficit de reste à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	136 284.43

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	198 813.62
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	198 813.62
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Excédent	136 284.43

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **7 - Approbation du compte administratif budget annexe pompes funèbres 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte administratif pompes funèbres 2020 dégage un résultat de clôture conforme et identique aux écritures du compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint- Pons de Thomières).

### **Investissement :**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réalisé :	0.00

<b>Recettes</b>	Prévu :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

### **Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	4 885.36
	Réalisé :	0.00
	reste à réaliser :	0.00

<b>Recettes</b>	Prévu :	4 885.36
	Réalisé :	4 760.36
	Reste à réalisé :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice :**

<b>Investissement :</b>	<b>0.00</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>4 760.36</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>4 760.36</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer  
Monsieur le Maire quitte la séance.  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Ouï l'expose de Mr le Maire  
Après en avoir délibéré  
le Conseil Municipal à l'unanimité

- Dit que les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget pompes funèbres sont conformes et

identiques au Compte de gestion 2020 présenté par Madame la Trésorière Municipale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. ARCAS Jean, M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **8 - Approbation du compte de gestion budget annexe pompes funèbres 2020**

### **Examen et vote du compte de gestion 2020**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint-Pons-de Thomières) à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Ouï l'expose de Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **9 - CLOTURE DU BUDGET POMPES FUNEBRES – INTEGRATION DES COMPTES DE CE BUDGET DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2020 du budget annexe des pompes funèbres

Considérant qu'il n'y pas eu d'écriture d'enregistrée sur le budget annexe des pompes funèbres pour l'année 2020, et suite à l'autorisation de la préfecture.

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer la dissolution du budget annexe et de son transfert au budget principal,

Les résultats budgétaires de clôture 2020 du budget annexe des pompes funèbres définis comme suit :

<b>Section d'exploitation</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>Recettes</b>	<b>4 760.36</b>
Dépenses	<b>0</b>
Résultat de l'exercice	<b>4 760.36</b>
Excédent d'exploitation reporté (002)	<b>4 760.36</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 760.36</b>

<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>Recettes</b>	<b>0</b>
Dépenses	<b>0</b>
Résultat de l'exercice	<b>0</b>
Excédent d'exploitation reporté (002)	<b>0</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Municipal autorise :**

- La clôture du budget annexe des pompes funèbres
- Le comptable public à procéder à l'intégration des comptes d'actif et de passif de ce budget annexe dans le budget principal ;

**Approuve**

- Le transfert du résultats budgétaires de clôture 2020 du budget annexe des pompes funèbres au budget principal comme défini ci-joint dessus :
- Résultat d'exploitation excédentaire de 4 760.36
- Résultat d'investissement : zéro

**Précise :**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats sont inscrits au budget primitif de la commune.

- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Pierre-Marie

## **10 - Approbation du budget principal 2021**

### **Vote du budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

#### **Investissement :**

Dépenses : 685 551.53

Recettes : 685 551.53

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 1 193 170.97

Recettes : 1 193 170.97

#### **Pour rappel, total budget**

##### **Investissement**

Dépenses : 685 551.53 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 685 551.53 (dont 0.00 de RAR)

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 1 193 170.97 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 193 170.97 (dont 0.00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - Charge exceptionnelle sur budget annexe assainissement 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Budget Assainissement en section exploitation présentait un résultat déficitaire de 198 813.62 € à la clôture du budget 2020

Ce déficit s'est constitué au fil des budgets précédents.

Afin de remédier à cette situation et de respecter les règles de droit budgétaire, il conviendrait à titre exceptionnel de porter sur le budget primitif principal 2021 les affectations suivantes :

### **AU BUDGET COMMUNAL EN DEPENSES :**

Article 67441 Charges exceptionnelles aux budgets annexes la somme de 198 813.62 €

### **AU BUDGET ASSAINISSEMENT EN RECETTES :**

Article 771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion la somme de 198 813.62 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

OUÏ l'expose de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Donne son accord pour ces affectations budgétaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **12 - Taux des taxes directes locales pour 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'impositions pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire précise que les taux actuels sont les suivants :

Taxe foncière (bati) 18.22 %

Taxe foncière (non bati) 76.68 %

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision, à savoir si l'on augmente les taux, si tel est le cas de combien ; ou bien si le taux actuellement en vigueur sont repris.

Après en avoir délibéré  
le Conseil municipal  
à l'unanimité

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021, les taux de référence resteront les suivantes :

Taxe foncière (bati)	39.67% dont partie communale 18.22 % Département 21.45%
Taxe foncière (non bati)	76.68 %

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour rédaction et signature de tout document concernant cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **13 - Vote des amortissements BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 ET BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021**

#### **1 ) - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le montant des amortissements (dépenses et recettes) du budget principal pour l'exercice 2021.

Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être soit titrés, soit mandatés les recettes et dépenses relatives à ces amortissements,

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement      Mandat au compte **6811**                      Montant : **12 198.52**

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Recettes d'investissement**      Titre au compte **28031**                      Montant : **768.00**  
Frais d'études

Projet infrastructure                      Titre au compte **28041483**                      Montant : **11 106.52**

Installation de Voirie                      Titre au compte 28152                      Montant : **164.00**

Matériel de Transport                      Titre au compte 28182                      Montant : **160.00**

soit un total de **12 198.52**

## **2 ) - BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le montant des amortissements (dépenses et recettes) du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2021.

Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être soit titrés, soit mandatés les recettes et dépenses relatives à ces amortissements,

Dépenses d'exploitation	Mandat au compte 6811	Montant : <b>59 457.09</b>
Constitué de l'article 2156 et pour l'article 2158		18 263.59 41 193.50

Recettes d'investissement	Titre au compte 28156	Montant : <b>18 263.59</b>
	Titre au compte 28158	Montant : <b>41 193.50</b>

### **Subventions d'exploitation :**

Dépenses d'investissement	Mandat au compte 1391	Montant : <b>29 692.00</b>
Recettes d'exploitation	Titre au compte 777	Montant : <b>29 692.00</b>

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
à l'unanimité**

Approuve le montant des amortissements du budget primitif principal 2021 et du budget primitif annexe d'assainissement 2021.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour rédaction et signature, et écritures comptables de tout document concernant l'objet de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **14 - Admission en non-valeur budget principal 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur le Budget Communal en section fonctionnement DEPENSES, il convient de prendre en compte les impayés de loyers sur les exercices précédents.

Les voies de recours mises en œuvre par la trésorerie étant épuisées, il est indispensable de régulariser ces écritures.

Afin de remédier à cette situation et de respecter les règles de droit budgétaire, il conviendrait de porter sur le budget primitif principal 2021 les affectations suivantes :

LOCATAIRE CONCERNE	ANNEE	MONTANT
Monsieur OUQUORRAN JEROME	2013	1983,01 €
Monsieur OUQUORRAN JEROME	2014	2670,97 €
Monsieur OUQUORRAN JEROME	2015	3501,23 €
	TOTAL	8155,21 €

### AU BUDGET COMMUNAL SECTION FONCTIONNEMENT ET EN DEPENSES :

Article 6541 admission en non- valeurs la somme de 8155,21 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

OÙ l'expose de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

- Donne son accord pour ces affectations budgétaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **15 - Approbation du budget primitif annexe d'assainissement 2021**

L'Assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

#### **Investissement :**

Dépenses : 195 741.52

Recettes : 195 741.52

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 292 332.47

Recettes : 292 332.47

**Pour rappel, total budget :**

Investissement :

Dépenses : 195 741.52 (dont 0.00 de RAR)  
Recettes : 195 741.52 ( dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 292 332.47 (dont 0.00 de RAR)  
Recettes : 292 332.47 (dont 0.00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**16 - Admission en non-valeurs budget annexe assainissement 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que sur le Budget Assainissement en section exploitation DEPENSES, il convient de prendre en compte les impayés sur exercices précédents.

Les voies de recours mises en œuvre par la trésorerie étant épuisées, il est indispensable de régulariser ces écritures.

Afin de remédier à cette situation et de respecter les règles de droit budgétaire, il conviendrait de porter sur le budget primitif Assainissement 2021 les affectations suivantes :

	ANNEE	MONTANT
Monsieur OUQUORRAN JEROME	2013	172,11 €
THL SAS	2017	569,79 €
Monsieur OUQUORRAN JEROME	2017	170,58 €
	TOTAL	912,48 € €

**AU BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION EXPLOITATION ET EN DEPENSES :**

Article 6541 admission en non-valeurs la somme de 912,48 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

OUI l'expose de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Donne son accord pour ces affectations budgétaires

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 17 - Questions diverses

Pas de questions diverses

Fait à OLARGUES  
Le Maire,

